

## Les négociations locales Le temps du bilan

**Nous ne voulions pas de négociations locales ; nous aurions préféré des arrangements locaux. Certains sujets auraient même eu avantage à demeurer entièrement dans le domaine de la négociation nationale. Toutefois, faisant face à l'inévitable, nous nous y sommes préparés sérieusement. Grâce à la vaste expérience de la CSQ dans le domaine de la négociation locale, les équipes de négociations locales pouvaient profiter de la formation et de l'appui nécessaires pour mener à bien une opération tout de même risquée.**

### **Yves Lanctôt**

Adjoint à la coordination des négociations nationales

L'heure sera bientôt au bilan maintenant que dans presque tous les milieux des ententes ont été conclues. Des ententes satisfaisantes dans la majorité des cas ? Oui ! Plusieurs gains intéressants (plus que prévu), quelques compromis mineurs (beaucoup moins que prévu). Les parties patronales assoiffées de récupérations n'ont pas atteint leurs objectifs ; les par-



ties syndicales locales, plus raisonnables et réalistes, résolument ancrées dans leur milieu de travail, ont transformé en victoire ce que la loi 30 nous imposait comme une défaite. Évidemment, cela ne s'est pas fait sans y avoir consacré temps et énergie.

Malgré les frustrations qui demeurent quant au choix des matières faisant l'objet de négociations locales, malgré le fait que ces matières aient été imposées, nous

pouvons déjà entrevoir quelques conséquences positives de l'exercice (en plus des gains obtenus, évidemment). Selon Jacques Normand, président du Syndicat des professionnelles et professionnels du Centre Dollard-Cormier, « La négociation locale a permis de valoriser et de renforcer la vie syndicale, de mettre en place un cadre permanent de négociation avec

**Les syndicats ont transformé en victoire ce que la loi 30 imposait comme une défaite.**

l'employeur et d'établir des conditions de travail qui reflètent davantage notre réalité locale ». Ceci découle directement du fait que les négociatrices et négociateurs issus du milieu ont pu directement participer à l'amélioration des conditions de travail de tous les membres en rendant plus satisfaisant le milieu dans lequel ils œuvrent quotidiennement.

Plusieurs parties patronales ont reconnu l'expertise des représentantes et des représentants locaux et ont convenu que sans elle, les discussions seraient demeurées stériles. « La démonstration a été faite que le maintien de la qualité des services, la définition de conditions de travail satisfaisantes et la création d'un milieu de travail stimulant ne peuvent se faire sans l'intervention directe de l'organisation syndicale. L'exercice mené a été l'occasion d'instaurer un nouveau mode de relations du travail. À nous d'en profiter ! »,

déclare Nathalie Savard, présidente du Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ). Alors que, la plupart du temps, ce sont les conflits qui motivaient l'intervention syndicale, les représentants patronaux auront maintenant avantage à rechercher la participation syndicale à des discussions sur des sujets non conflictuels visant à améliorer le milieu de travail. S'ils sont réalistes, ils en verront l'intérêt.

Évidemment, il y a eu quelques épisodes plus difficiles, mais ceux-ci sont liés directement à l'intransigeance et à la soif de pouvoir de certains gestionnaires patronaux.



Avoir pu, dans la majorité des cas, conclure des ententes sans l'intervention du médiateur et avoir pu, lors de l'intervention du médiateur, éviter qu'il ait à jouer son rôle d'arbitre sont des preuves des aptitudes à la négociation qu'ont développées les équipes locales.

Espérons que tous les participants et participantes locaux aux négociations locales (que nous félicitons et remercions) auront apprécié leur expérience parce que leur apport et les résultats obtenus demeureront longtemps des atouts pour l'ensemble de l'organisation syndicale.